

le dispositif

Obligation de Visite

> en Moselle

2003

L'augmentation de la consommation de cannabis chez les jeunes constitue un phénomène en recrudescence ces dernières années, et la Moselle n'est pas épargnée. Face à ce constat, nous nous devons d'apporter les réponses les plus pertinentes pour limiter ce problème de santé publique. Pour ce faire, il est indispensable de repérer le plus tôt possible la consommation de cannabis chez ce jeune public, d'offrir une prise en charge sanitaire et médico-sociale adaptée tout en procédant à un rappel à la loi.

L'articulation de ces deux volets «santé et justice» se concrétise notamment par les mesures de classement-orientation avec obligation de visite prononcées par les tribunaux. Il m'a paru particulièrement intéressant d'analyser en Moselle ce dispositif qui fonctionne avec succès depuis de nombreuses années dans notre département, grâce notamment à une collaboration très étroite et fructueuse entre les services de la justice et la DRASS.

En effet, mieux connaître, mieux comprendre les caractéristiques, les comportements et habitudes des usagers, nous aidera à mieux appréhender la lutte contre la dépendance aux produits psychoactifs et à adapter de manière plus fine nos réponses à cet enjeu de santé publique.

J'ai en conséquence commandé au service «En Amont» du C.M.S.E.A. une étude sur les obligations de visite en 2003 incluant également un travail de recherche sur «les habitudes et comportements des usagers de cannabis reçus en obligation de visite». La lecture de cette étude réalisée en partenariat avec l'Observatoire Régional de la Santé et des Affaires Sociales (O.R.S.A.S.) et l'Association Emergence à Thionville me frappe sur les points suivants :

- 35 % des jeunes vus en obligation de visite ont une consommation quotidienne de cannabis,
- 17 % d'entre eux sont mineurs,
- 67 % consomment du cannabis dans le but de se détendre.

Ces éléments me seront sans nul doute précieux pour décliner, en ma qualité de Chef de Projet M.I.L.D.T. pour la Moselle, le nouveau plan départemental de lutte contre les drogues illicites, le tabac et l'alcool, qui vient d'être arrêté pour les années 2004-2008. La prévention notamment celle concernant la consommation de cannabis chez les jeunes, figure parmi les priorités de ce plan. Nous travaillerons tous activement à l'élaboration de ce plan.

Je remercie chaleureusement l'ensemble des partenaires qui ont participé à cette étude riche d'enseignement. Par leur engagement, ils vont contribuer à la mise en œuvre de la politique de la lutte contre les conduites addictives, et j'y suis très sensible.

Claudine BOURGEOIS

Directeur Départemental des Affaires
Sanitaires et Sociales de Moselle
Chef de Projet M.I.L.D.T.

Coordination

Yvon SCHLERET,

Directeur de l'Observatoire Régional de la Santé et des Affaires Sociales, rédacteur du rapport.

Olivier ROMAIN,

Directeur du CSTS (Centre de soins Spécialisés pour Toxicomanes)-CMSEA (Comité Mosellan de Sauvegarde de l'enfance, de l'Adolescence et des Adultes), responsable du projet.

Caroline HISSIGER,

chef de Service-Espace-Ressources-Association Emergence à Thionville et son équipe.

Dominique FREY,

Chef de Service-Service En Amont du CMSEA de Metz et Forbach et son équipe.

partie 1 Activités réalisées dans le cadre du programme **Obligations de visite**

I • **Activités réalisées dans le cadre du programme *Obligations de visite***

- 1 • Activité annuelle 20036
- 2 • Répartition annuelle du nombre des « Obligations de visite »6
- 3 • Situation civile des usagers et accompagnement des mineurs7

II • **Données relatives aux interpellations**

- 1 • Durée entre les interpellations et les décisions d'O.V.8
- 2 • Origine des interpellations9
- 3 • Contexte et nature des interpellations à l'origine des O.V.10
- 4 • Communes de résidence des personnes sous O.V.12

III • **Profil des personnes sous O.V.**

- 1 • Age, sexe et situation matrimoniale des personnes sous O.V.15
- 2 • La famille des personnes sous O.V.16
- 3 • Antécédents judiciaires des usagers17

partie 2 Habitudes et comportements des usagers de cannabis reçus en obligation de visite

I • **Habitudes et comportements des usagers**

- 1 • Fréquence et moment de consommation de cannabis18
- 2 • Motifs évoqués pour justifier la consommation de cannabis21
- 3 • Montant dépensé par mois pour la consommation de cannabis21
- 4 • Les autres consommations de produits23

II • **Les conséquences de la consommation de cannabis**

- 1 • Conséquences sur la vie familiale25
- 2 • Conséquences sur la vie scolaire ou professionnelle25
- 3 • Conséquences sur la vie sociale25

partie 3 Les entretiens d'O.V. : perceptions, diagnostics et orientations

- 1 • Le dispositif O.V. tel qu'il est perçu par les jeunes concernés et par les professionnels26
- 2 • Les diagnostics sur la consommation de cannabis à l'issue de l'entretien28
- 3 • Les orientations proposées à l'issue des entretiens31

Conclusion33

Le service «*en Amont*» (Metz) du CMSEA et l'*Espace Ressources* (Thionville) sont habilités à mener les entretiens uniques du dispositif «*Classement-Orientation avec Obligation de Visite*» prescrits par les Parquets des Tribunaux de Metz, Sarreguemines et Thionville.

L'entretien comprend plusieurs phases :

- présentation de la structure et rappel du cadre légal dans lequel s'inscrit la démarche ;
- entretien pour partie structuré par un questionnaire construit d'un commun accord entre les deux structures et validé par les Substituts des Procureurs chargés de ces dossiers ;
- mise en place d'une ou plusieurs actions de soutien, socio-éducatives et d'information.

Le questionnaire est rempli de manière systématique. Il fait l'objet, chaque année, d'un traitement permettant d'établir les statistiques d'activité de ce dispositif et de dresser une photographie de la population accueillie dans le cadre des «*obligations de visite*».

Le présent rapport porte sur les résultats du traitement des questionnaires remplis au cours de l'année 2003. L'exploitation de ces questionnaires autorise deux sortes de résultats :

- une présentation de l'activité « obligation de visite » et du public concerné par le dispositif ;
- une analyse des comportements et habitudes de consommation des personnes sous obligation de visite.

L'analyse des caractéristiques du public et de ses comportements par rapport au cannabis nécessite le rappel de quelques précautions préalables indispensables pour la compréhension des résultats. Le questionnaire enregistre les réponses des personnes accueillies telles qu'elles ont bien voulu les formuler. Les résultats s'appuient sur ces déclarations et peuvent donc comporter, de ce fait, des limites. Placées dans une situation d'entretien contraint, les personnes sont amenées à reconstruire et à réinterpréter les faits à l'origine de leur interpellation. Ils peuvent donc surestimer ou sous-estimer certains des faits ou des appréciations personnelles qu'ils sont invités à décrire.

Les résultats ne portent que sur un public soumis à une obligation de visite. On ne peut donc pas les généraliser à l'ensemble de la population jeune consommant du cannabis, même si certains d'entre eux permettent la formulation d'hypothèses plus généralisables qui demanderaient toutefois à être validées.

Activités réalisées dans le cadre du programme **Obligation de visite**

Activités réalisées dans le cadre du programme **Obligations de visite**

1 • Activité annuelle 2003

Au cours de l'année 2003, le service «*En Amont*» et Espaces Ressources ont mené 537 entretiens liés aux obligations de visite (tableau 1). Huit fois sur dix les personnes accueillies étaient majeures au moment de l'entretien, qu'elles relèvent des juridictions de Metz, Sarreguemines ou Thionville.

Tableau 1

Evolution du nombre de dossiers traités par service entre 2001 et 2003

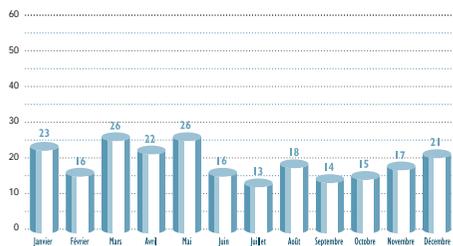
		2001	2002	2003
CMSEA	Metz	243	239	227
	Sarreguemines	30	31	43
Esp. Ressources	Thionville	216	256	267
Ensemble		489	526	537

2 • Répartition annuelle du nombre des Obligations de visite

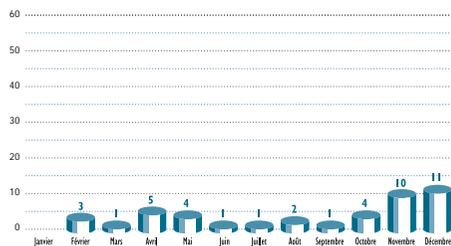
Graphique 1

Répartition du nombre des entretiens réalisés en fonction des mois de l'année 2003

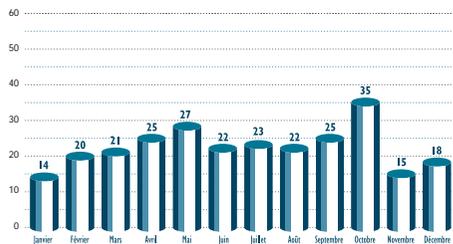
Metz



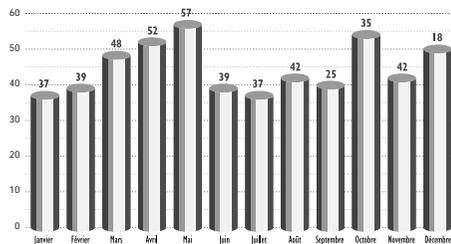
Sarreguemines



Thionville



Moselle



3 • Situation civile des usagers et accompagnement des mineurs

Tableau 2

Nombre de dossiers traités par service en 2003 et répartition en fonction de l'âge des personnes au moment de l'entretien

		Mineurs	Majeurs	N.R.	Total
CMSEA	Metz	36	191	/	227
	Sarreguemines	6	35	2	43
Espace Ressources	Thionville	50	217	/	267
Ensemble		92	443	2	537

Le nombre des entretiens réalisés avec des jeunes relevant du Parquet de Sarreguemines est relativement réduit (43). Comme le montre le graphique 1, une montée en charge s'est produite à partir du mois de novembre au cours duquel 8 entretiens ont été menés, puis 11 en décembre. Dans les mois précédents, le nombre était de 1 à 4 par mois. C'est là le reflet d'une évolution de la pratique judiciaire locale dans la prescription des obligations de visite.

Pour les sites de Metz et de Thionville, l'activité mensuelle a été plus soutenue, avec une moyenne de 19 à 20 entretiens par mois.

Neuf fois sur dix, les mineurs au moment des faits sont accompagnés d'un adulte au moment de l'entretien comme le prévoit la procédure de l'obligation de visite. Les rares fois où cela n'est pas le cas s'expliquent par l'atteinte de la majorité à la date de l'entretien. Le plus souvent c'est la mère qui accompagne le jeune (59,8 %).

Tableau 3

Répartition des entretiens en fonction du statut d'âge des personnes au moment de la réalisation de l'obligation de visite

	Mineurs	Majeurs	Total
Metz	15,9 %	84,1 %	100 %
Sarreguemines	14,6 %	85,4 %	100 %
Thionville	18,7 %	81,3 %	100 %
Ensemble	17,2 %	82,8 %	100 %

Tableau 4

Répartition par âge des personnes sous obligation de visite au moment de l'entretien

	Metz	Thionville	Sarreguemines.	Total
Moins de 15 ans	1,4 %	1,5 %	1	1,5 %
15 à 17 ans	14 %	17,5 %	6	15,7 %
18 à 19 ans	25,7 %	25,1 %	8	24,8 %
20 à 24 ans	44,6 %	41,8 %	19	43,2 %
25 à 29 ans	9,9 %	9,9 %	7	10,4 %
30 ans ou plus	4,5 %	4,2 %	2	4,4 %
Ensemble	100 %	100 %	43	100 %
Nombre	227	267		537
Age moyen	20,9	20,6	21,3	20,8

Activités réalisées dans le cadre du programme **Obligation de visite**

Tableau 5

Personne adulte accompagnant les mineurs

	%
Mère seule	59,8 %
Père seul	23,9 %
Mère et père	5,4 %
Autre membre de la famille	3,3 %
Educateur	2,2 %
Non accompagné	5,4 %
Ensemble	100 %

Données relatives aux **interpellations**

1 • Durée entre les interpellations et les décisions d'O.V.

En moyenne, tous sites confondus, la durée moyenne qui sépare la date de l'interpellation de celle de la décision d'une obligation de visite est de 73,5 jours. Des différences significatives sont observées entre les sites d'entretien et l'origine de l'interpellation. C'est sur Thionville qu'on observe la durée la plus courte (52,2 jours). La moyenne ne rend compte que de manière imparfaite de l'amplitude des délais réels, c'est pourquoi le *tableau 7* présente la répartition des personnes sous O.V. en fonction de différentes catégories d'intervalle des durées (ce calcul n'a pas été fait pour Sarreguemines en raison du petit nombre de dossiers).

Dans 6,3 % des cas la date de décision d'O.V. est concomitante de celle de l'interpellation. Pour le site de Thionville, le délai est inférieur à 2 mois dans 8 cas sur 10 (Metz 6 sur 10).

Tableau 6

Durée moyenne de temps entre la date de l'interpellation et celle de la décision d'O.V. (en jours)

	Police	Douane	Gendarmerie	Total
Metz	72,7	92,7	131,2	92,5
Sarreguemines	69,7	153,5	109,7	104,1
Thionville	41,7	93,5	53,6	52,2
Ensemble	59,1	100,8	80,7	73,5

Tableau 7

Répartition, en pourcentage, des personnes sous O.V. en fonction de la durée entre la date de l'interpellation et celle de la décision d'O.V.

	Valeurs par catégorie de durée			En valeurs cumulées		
	Metz	Thionville	Moselle	Metz	Thionville	Moselle
Jour même	7,9%	5,2%	6,3%	7,9%	5,2%	6,3%
Moins de 10 jours	0,9%	14,6%	7,6%	8,8%	19,9%	14,0%
De 10 j à moins d'un mois	23,3%	52,4%	36,5%	32,2%	72,3%	50,5%
De 1 mois à moins de 2 mois	30,8%	10,5%	19,2%	63,0%	82,8%	69,6%
De 2 mois à moins de 3 mois	9,3%	3,4%	6,0%	72,2%	86,1%	75,6%
De 3 mois à moins de 4 mois	7,0%	1,5%	4,5%	79,3%	87,6%	80,1%
De 4 mois à moins de 5 mois	4,8%	3,4%	4,5%	84,1%	91,0%	84,5%
De 5 mois à moins de 6 mois	4,4%	2,2%	3,2%	88,5%	93,3%	87,7%
6 mois et plus	11,5%	6,0%	8,8%	100,0%	99,3%	96,5%
Non renseigné	0,0%	0,7%	3,5%		100,0%	100,0%
Ensemble	100,0%	100,0%	100,0%			

2 • Origine des interpellations

Pour l'ensemble des obligations de visite de l'année 2003, police et gendarmerie se partagent à part quasi-égale l'origine des interpellations (44 % des obligations de visite pour les premiers, 41,3 % pour les seconds). On remarque toutefois des différences statistiquement significatives entre les sites. La gendarmerie est à l'origine de la majorité (52,5 %) des interpellations pour le secteur de Thionville, alors que les entretiens réalisés par le site de Metz connaissent une prédominance des services de police dans l'origine des interpellations. Cette différence trouve son explication dans la configuration locale des interpellations propre à chaque site : sur Thionville, les interpellations à l'origine des O.V. sont davantage menées dans des communes petites ou moyennes.

Tableau 8

Origine de l'interpellation (en pourcentage)

	Police	Douane	Gendarmerie	Total
Metz	51,6 %	19,5 %	29,0 %	100 %
Sarreguemines	17	10	16	43
Thionville	38,3 %	9,2 %	52,5 %	100 %
Ensemble	44,0 %	14,7 %	41,3 %	100%

Activités réalisées dans le cadre du programme **Obligation de visite**

3 • Contexte et nature des interpellations à l'origine des O.V.

Pour tout le département, et sans qu'il y ait de différence significative entre les sites, c'est le plus souvent (53,5 %) à l'occasion d'un contrôle d'identité que l'interpellation pour possession de cannabis a lieu. Les flagrants délits d'usage du produit s'observent dans près du quart des cas. Enfin, une fois sur cinq, l'interpellation a lieu à la suite d'une enquête et d'une convocation du jeune par les services de police ou de gendarmerie. Compte tenu de la nature des missions spécifiques des douanes, les interpellations qu'elles ont réalisées et qui ont conduit à une obligation de visite ont été menées à l'issue d'un contrôle d'identité dans 9 cas sur 10.

Les trois catégories utilisées pour rendre compte du point de vue statistique du contexte de l'interpellation ne peuvent pas traduire les nuances que les jeunes eux-mêmes soulignent entre les situations regroupées sous une même catégorie. C'est pourquoi il est utile de restituer certains des propos décrivant chacun des différents contextes.

CONTRÔLE D'IDENTITÉ :

- «La police a contrôlé mon identité, puis a trouvé du shit près de moi.»
- «Je discutais avec un dealer quand la gendarmerie m'a contrôlé.»
- «En voiture, suite à un contrôle de la douane, un de mes collègues était stone.»
- «Ils nous ont interpellés car il y avait de la fumée dans la voiture.»
- «Ils m'ont arrêté pour un problème de phares et ils ont trouvé du shit sur deux passagers.»
- «Il y a eu un contrôle d'identité et la police m'a demandé si j'avais du haschich. Je le leur ai donné.»
- «Suite à un contrôle, ils m'ont demandé et je leur ai donné.»
- «J'ai brûlé un feu rouge. Ils m'ont interpellé et fouillé.»

Tableau 8

Contexte de l'interpellation en fonction du statut de l'interpellant

	Police	Douane	Gendarm.	Total
Contrôle d'identité	56,3 %	91,5 %	37 %	53,5 %
Flagrant délit d'usage	32,9 %	8,5 %	22 %	24,8 %
Convocation-Enquête	10,8 %	-	41 %	21,7 %
Total	100 %	100 %	100 %	100 %

«Je jouais de la guitare dans un coin louche et j'ai été contrôlé.»

«J'ai commis un excès de vitesse. La police m'a interpellé et a pratiqué une palpation.»

«Nous étions en train de jouer aux cartes quand la police nous a contrôlés.»

Le sentiment des jeunes par rapport à ces faits est assez souvent d'avoir manqué de chance au moment où le contrôle d'identité a eu lieu.

FLAGRANT DÉLIT D'USAGE :

- «Je consommais dans la rue quand la police m'a contrôlé.»
- «Je venais de rouler un joint quand la police m'a contrôlé. Ils l'ont trouvé.»
- «On était en train de couper des barrettes quand les gendarmes nous sont tombés dessus.»
- «On fumait un joint sur un parking quand la gendarmerie est arrivée.»
- «Le CPE (conseiller principal d'éducation) nous est tombé dessus pendant que nous consommions.»
- «J'avais un morceau de shit dans mon portefeuille. Mon gradé (militaire) m'a fouillé et l'a trouvé.»

CONVOCATION - ENQUÊTE :

Cette catégorie regroupe les différentes interpellations qui ont été menées dans le cadre des enquêtes qui ont permis, par recoupement d'informations, d'identifier des groupes de consommateurs. Cette identification est quelquefois perçue par les jeunes eux-mêmes comme une «dénunciation» de la part de leurs collègues. Sous cette rubrique on a également comptabilisé les quelques rares cas d'interpellations à la suite d'un signalement de la consommation de cannabis par des parents ou des voisins auprès de la police ou de la gendarmerie : «Une habitante a appelé la police qui nous a arrêtés», «C'est ma mère qui m'a dénoncé à la police».

Le contexte de l'interpellation ne saurait se résumer à la description des faits. Réinterprétés par leurs auteurs au moment de l'entretien, les faits sont aussi l'objet de commentaires et de jugements de valeurs. Dans 10 % des cas, autant à Thionville qu'à Metz, les commentaires portent sur des comportements jugés «disproportionnés» de la part des forces de l'ordre. Dans 2 % des cas, les jeunes ne comprennent pas pourquoi ils ont fait l'objet d'une perquisition à leur domicile alors qu'ils ne sont souvent que des consommateurs occasionnels. Il faut toutefois nuancer ces proportions, données ici à titre indicatif, car les commentaires libres des personnes au moment de l'entretien sont en relation directe avec la manière dont la question leur est posée et avec l'empathie de leur interlocuteur.

Voici quelques uns des ressentis exprimés par les personnes sur la disproportion entre leur consommation de cannabis et le contexte de leur interpellation :

- «Mettre les menottes pour un peu de cannabis me semble un peu fort.»
- «La police s'est montrée agressive.»
- «Au début, j'ai eu l'impression que l'on nous traitait comme de gros trafiquants.»
- «L'interpellation est normale car je détenais un produit illicite. Mais disproportionnée par rapport aux menottes que l'on m'a mises.»
- «La police nous a mis les menottes. Les stupés nous les ont enlevées.»
- «C'était un peu brutal. On n'avait pas besoin des menottes.»
- «Les policiers en faisaient un peu beaucoup. Ils essayaient de nous faire peur.»
- «On nous a mis les menottes et on a eu une fouille à nu.»
- «On m'a menotté pendant une heure, fouillé à nu. Je me suis senti traité comme un voleur.»
- «Les gendarmes m'ont menacé si je n'avouais pas.»
- «Ça a été théâtral : gyrophares et menottes.»
- «On m'a mis à terre et posé des menottes.»
- «Les 21 heures de garde à vue n'étaient pas nécessaires, ni les menottes.»

On peut aussi citer, au titre des commentaires, même s'ils sont de nature différente, l'incompréhension que ressentent certains jeunes entre leur interpellation par les douanes et leur convocation par la gendarmerie. Au moment de l'interpellation, ils ont payé une amende et croyaient être quittes par rapport à l'application de la loi. Leur convocation par la gendarmerie les a surpris car ils ne s'y attendaient pas et ne correspondait pas à ce qu'ils ont cru comprendre au moment de leur interpellation par les douaniers.

Activités réalisées dans le cadre du programme **Obligation de visite**

4 • Communes de résidence des personnes sous O.V.

Pour le site de Thionville, les personnes accueillies sont presque exclusivement domiciliées sur l'un des deux arrondissements de Thionville (Est ou Ouest). Par contre, l'origine géographique des gens accueillis par le service «*En Amont*» est plus diversifiée et moins polarisée sur la ville centre. Les personnes domiciliées à Metz-Ville ne représentent que 17,2 %.

Par contre, la majorité relative (34,8 %) est domiciliée dans l'une des communes de l'arrondissement de Metz-Campagne. Neuf fois sur dix, les personnes sous obligation de visite sont domiciliées en Moselle. Mais comme il peut y avoir dissociation entre la commune de domicile et celle de l'interpellation, une petite proportion (8,2 %) est originaire d'un autre département de Moselle. Dans ce cas, il s'agit

soit de meurthe-et-mosellans et de quelques luxembourgeois interpellés pour usage de cannabis en Moselle, ou de militaires en service en Moselle et domiciliés dans un autre département. La carte ci-dessous détaille la répartition des personnes domiciliées en Moselle en fonction de leur commune de résidence. On observera tout particulièrement l'importance relative du nombre des personnes domiciliées dans des petites communes situées en zone rurale.

Graphique 2

Répartition des personnes sous O.V. domiciliés en Moselle en fonction de leur commune de résidence

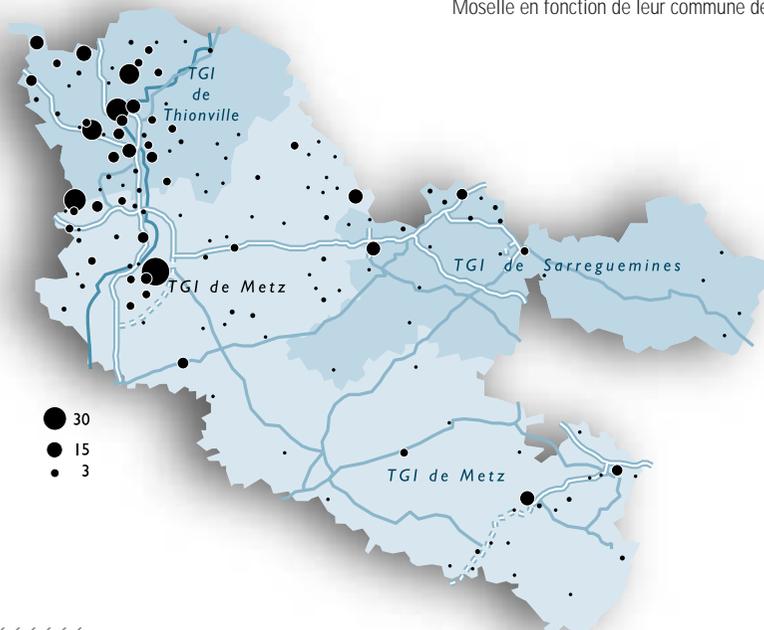


Tableau 10

Domicile des personnes sous obligation de visite

Arrondissement de domicile	SITES DES ENTRETIENS D'O.V.			
	Metz	Sarreguemines	Thionville	Total
Boulay	14,1%	-	0,4%	6,3%
Château Salins	3,1%	-	-	1,3%
Forbach	0,9%	29	0,7%	6,1%
Sarrebouurg	18,1%	1	0,4%	8,0%
Sarreguemines	0,9%	10	-	2,2%
Thionville Est	0,4%	-	48,3%	24,2%
Thionville Ouest	0,4%	-	39,7%	19,9%
Metz Campagne	34,8%	-	1,5%	15,5%
Metz ville	17,2%	1	1,5%	8,2%
Moselle	89,9%	42	92,5%	91,8%
Meurthe-et-Moselle	3,1%	1	2,2%	2,6%
Autres départements	7,0%	-	5,2%	5,6%
Ensemble	100,0%	43	100,0%	100,0 %

Tableau 11

Répartition des personnes sous O.V. domiciliés en Moselle en fonction de la taille de leur commune de résidence et comparaison avec la population totale du département

Taille des communes	Personnes sous O.V.	Population totale
Moins de 500 h	9,7 %	9,1 %
De 500 à < 1 000 h	6,3 %	10,8 %
De 1 000 à < 2 000 h	12,2 %	10,6 %
De 2 000 à < 5 000 h	15,6 %	15,8 %
De 5 000 h à < 10 000 h	18,9 %	14,2 %
De 10 000 h à < 100 000 h	28,4 %	27,4 %
100 000 h ou plus	8,9 %	12,1 %
Total	100 %	100 %

Activités réalisées dans le cadre du programme **Obligation de visite**

Pour mieux apprécier le poids relatif des «*petites*» communes dans le domicile des personnes accueillies, le *tableau 11* répartit les personnes sous O.V. domiciliées en Moselle en fonction de la taille de leur commune de résidence. Il établit une comparaison avec le poids de chaque catégorie de commune dans l'ensemble de la population mosellane au recensement de 1999. Ce tableau se lit de la manière suivante : 9,7 % des mosellans sous O.V. en 2003 résident dans une commune de moins de 500 habitants, les communes de cette taille regroupent 9,1 % de la population mosellane. Avec ce tableau, on voit qu'il y a, pour l'essentiel, la même représentation des différents types de communes dans le public sous O.V. que dans l'ensemble de la population, avec toutefois une ou deux exceptions. La plus significative est celle de Metz (seule ville mosellane de plus de 100 000 habitants) pour qui on constate une sous-représentation dans le public sous O.V. par rapport à son poids démographique dans l'ensemble de la population mosellane (8,9 % contre 12,1 %). Cette répartition en fonction du domicile des personnes permet de calculer un taux d'obligation de visite par catégorie d'âge pour les principaux arrondissements de Moselle. A la lecture du tableau 9, on peut d'abord faire un constat d'ensemble : compte tenu de la différence des taux d'O.V. par groupe d'âge, le dispositif des obligations de visite apparaît comme ciblant prioritairement les 15-24 ans. Ce constat peut toutefois être nuancé par le fait qu'au-delà de 25 ans les pratiques de consommation de cannabis sont différentes que celles des plus jeunes et que le risque de se faire interpellé pour ce délit est davantage maîtrisé par les consommateurs potentiels.

Tableau 12

Nombre de personnes sous O.V. pour 10 000 habitants par catégorie d'âge et par arrondissement de domicile

	Metz campagne Metz ville	Thionville Est Thionville Ouest
15-19 ans	25,0	49,4
20-24 ans	26,6	50,3
25-29 ans	5,2	12,2
30-34 ans	1,9	3,3

En comparant les taux d'O.V. en fonction des zones de domicile par catégorie d'âge, on remarque que la proportion d'O.V. pour 10 000 habitants est deux fois plus importante sur le secteur de Thionville que sur celui de Metz. En effet, en 2003, 49 jeunes âgés de 15 à 19 ans sur 10 000 du même âge ont été soumis à une O.V. sur le secteur de Thionville (arrondissements de Thionville-Est et de Thionville-Ouest) alors que ce taux est de 25 pour 10 000 pour Metz-Ville et Metz-Campagne. Quelle que soit la catégorie d'âge considérée, on observe des taux d'O.V. pour 10 000 sur la zone de Thionville qui sont proches du double de ceux observés sur la zone de Metz.

Profil des personnes sous O.V.

1 • Age, sexe et situation matrimoniale des personnes sous O.V.

La classe d'âge modale des personnes sous obligation de visite, ou classe ayant l'effectif le plus important, est celle des 20-24 ans. Quatre fois sur dix les personnes accueillies pour les entretiens ont cet âge. Les mineurs de moins de 18 ans représentent 17,2 % du public. Les gens âgés de 30 ans ou plus sont plutôt rares (4,4 %). Compte tenu de la répartition par âge, le public est presque exclusivement célibataire.

Le public concerné par les obligations de visite est essentiellement masculin : 90,7 %. Les filles, proportionnellement peu nombreuses, sont globalement plus jeunes que les garçons. Pour les moins de 18 ans, on compte 16,5 % de filles. Cette proportion baisse ensuite à 12,2 % entre 18 et 19 ans, à 6,6 % entre 20 et 24 ans et à 3,8 % pour les 25 ans ou plus. On n'observe pas de différence significative dans la répartition par sexe entre les sites.

Tableau 13

Répartition par âge et par sexe

	Masculin	Féminin	Total
Moins de 18 ans	83,5 %	16,5 %	100 %
18 à 19 ans	87,8 %	12,2 %	100 %
20 à 24 ans	93,4 %	6,6 %	100 %
25 ans ou plus	96,2 %	3,8 %	100 %
Ensemble	90,7 %	9,3 %	100 %
Nombre	485	49	534
Âge moyen	21	19,2	20,8

Non-réponse : 3

Tableau 14

Répartition par âge et par situation matrimoniale des personnes sous obligation de visite

	Célibataire	En couple	Divorcé.	Total
Moins de 18 ans	100 %	-	-	100 %
18 à 19 ans	97,7 %	2,3 %	-	100 %
20 à 24 ans	94,7 %	4,8 %	0,4 %	100 %
25 ans ou plus	80,8 %	17,9 %	1,3 %	100 %
Ensemble	94,3 %	5,3 %	0,4 %	100 %

Activités réalisées dans le cadre du programme **Obligation de visite**

2 • La famille des personnes sous O.V.

Le questionnaire rempli au moment de l'entretien prévoit une série de questions permettant de décrire le contexte familial dans lequel vivent les jeunes pour lesquels une O.V. a été prescrite.

L'interprétation de ces informations nécessite la comparaison avec les caractéristiques d'une population de référence. Celle qui a été choisie ici concerne la population mosellane au moment du recensement de 1999.

Comparés aux mosellans âgés de 40 à 64 ans, les parents des personnes sous obligation de visite sont plus souvent divorcés ou séparés (27,4 % contre 10,3 %) et moins souvent en couple. Au-delà de cette comparaison, il faut se garder de toute conclusion hâtive construite sur les différences constatées, notamment par rapport à la consommation de cannabis. Car ce qui est en cause ce n'est pas seulement la consommation en elle-même mais également les stratégies de consommation qui peuvent être différentes selon les situations et les répercussions qu'elles entraînent.

Par rapport à l'activité des parents, des différences apparaissent entre les deux populations comparées. Les mères des personnes sous O.V. sont plus souvent en activité avec emploi que les femmes âgées de 40 à 59 ans en population générale et moins souvent au chômage. Au-delà du simple constat de cette différence, il est difficile d'en proposer une explication sauf à mener des investigations supplémentaires.

Tableau 15

Situation matrimoniale des parents des personnes sous O.V. âgés de moins de 25 ans et comparaison avec la population mosellane âgée de 40 à 64 ans

	En couple	Divorcé	Veufs	Total
Bénéficiaires de l'O.V.	67,6 %	27,4 %	5 %	100 %
Mosellans âgés de 40 à 64 ans	84,8 %	10,3 %	4,9 %	100 %

Tableau 16

Activité des parents des personnes sous O.V. âgés de moins de 25 ans et comparaison avec la population mosellane âgée de 40 à 59 ans

	Bénéficiaires O.V.		Population de 40 à 59 ans	
	Père	Mère	Hommes	Femmes
En activité avec emploi	82,4 %	68,6 %	80,2 %	55,6 %
En chômage	3,6 %	3,9 %	6,7 %	11,7 %
Retraité, invalide, maladie	10,6 %	2,7 %		
Au foyer	/	23,9 %		
Pas de contact, autre situation	3,4 %	1,0 %		
Total	100 %	100 %		

3 • Antécédents judiciaires des usagers

Un quart des personnes déclare avoir des antécédents judiciaires, plus souvent parmi le public du site de Metz (31,3 %) que parmi celui de Thionville (18,7 %). L'écart entre les sites peut s'expliquer par le recrutement différent pour les deux services où sont menés les entretiens. Sur Thionville les jeunes proviennent davantage de zones rurales que sur Metz.

La nature des antécédents judiciaires évoqués est très diverse avec une prédominance des atteintes aux biens et aux personnes. On s'est plus particulièrement intéressé aux antécédents liés à la consommation de produits stupéfiants. Sur les 537 personnes reçues en O.V., 38 ont évoqué des implications passées dans des affaires judiciaires de consommation ou de détention de drogue illicite, presque exclusivement du cannabis, soit 7,1 % de

l'ensemble des personnes ou 28,6 % de ceux qui ont déclaré un antécédent judiciaire. Parmi les 38 déjà concernés par une infraction à la législation sur les stupéfiants, 14 ont déjà eu à connaître une obligation de visite ou une injonction thérapeutique. Enfin, parmi les antécédents, huit personnes ont déclaré une infraction à la législation sur la consommation excessive d'alcool.

Habitudes et comportements des usagers de cannabis reçus en **Obligation de visite**

Habitudes et comportements des usagers

Tableau 17

Fréquence de la consommation de cannabis

	Metz	Thionville	Sarreguemines	Total
Exceptionnelle	6,6 %	16,1 %	4	11,5 %
Mensuelle	6,2 %	7,9 %	2	6,9 %
Hebdomadaire	15,9 %	21 %	8	18,6 %
Week-ends	30 %	21 %	12	25,3 %
Quotidien	38,3 %	31,8 %	16	35 %
Non Réponse	3,1 %	2,2 %	1	2,6 %
Total	100 %	100 %	43	100 %

1 • Fréquence et moment de consommation de cannabis

Sur 100 jeunes soumis à l'obligation de visite en 2003, 35 déclarent consommer du cannabis chaque jour (38,3 % pour le site de Metz et 31,8 % pour celui de Thionville). Les consommateurs exceptionnels sont proportionnellement plus nombreux sur le site de Thionville. Les mineurs déclarent plus souvent une consommation exceptionnelle (16,7 %) que les majeurs (10,2 %).

La plus forte proportion de consommateurs exceptionnels sur Thionville entraîne un taux de réponse plus élevé pour la déclaration d'aucune préférence lorsqu'on interroge les jeunes sur leur prédilection par rapport au type de produit à base de cannabis. Les non-réponses (10,1 % à Thionville) sont également à mettre en relation avec les consommations exceptionnelles, au moins pour une grande partie d'entre elles.

On remarquera plus particulièrement que près de 6 jeunes sur 10 déclarent préférer consommer de l'herbe. Le discours tenu à propos de ce type de consommation renvoie assez souvent à une représentation où domine l'idée «*d'un produit plus naturel*».

Tableau 18

Préférences en matière de produit

	Metz	Thionville	Moselle
Aucune	4 %	8,6 %	6,1 %
Shit	24,2 %	19,9 %	20,7 %
Herbe	55,5 %	58,8 %	56,2 %
Shit et herbe	12,8 %	2,6 %	7,3 %
Non réponse	3,5 %	10,1 %	9,7 %
Total	100 %	100 %	100 %

On n'observe pas de différence statistiquement significative lorsqu'on analyse les préférences en fonction de l'âge.

Le moment de la journée le plus privilégié pour la consommation est le soir. Encore que cette réponse doit être nuancée, car si ce moment est favorisé dans les réponses c'est aussi parce qu'ils consomment davantage le soir. Les consommateurs quotidiens sont proportionnellement moins nombreux à évoquer le soir comme moment privilégié de consommation (57,4 %). Ils déclarent plus souvent «*n'importe quand*» (21,3 %).

Tableau 19

Fréquence de la consommation et produit préféré

	Aucun	Shit	Herbe	Les deux	Non rép.	Total
Exceptionnelle	24,2 %	24,2 %	38,7 %	1,6 %	11,3 %	100 %
Mensuelle	2,7 %	21,6 %	59,5 %	5,4 %	10,8 %	100 %
Hebdomadaire	7,0 %	19,0 %	59,0 %	9,0 %	6,0 %	100 %
Week Ends	2,2 %	19,9 %	61,8 %	7,4 %	8,8 %	100 %
Quotidien	3,2 %	21,8 %	58,5 %	8,5 %	8,0 %	100 %
Total	6,1 %	21,0 %	57,2 %	7,3 %	8,4 %	100 %

Tableau 20

Moment de la journée privilégié pour la consommation

	Metz	Thionville	Moselle
Matin	0,0 %	1,1 %	0,6 %
Journée	4,0 %	5,6 %	4,8 %
Matin + Journée	0,0 %	0,4 %	0,2 %
Soir	73,1 %	68,2 %	69,2 %
Matin + Soir	0,4 %	0,7 %	0,6 %
Journée + Soir	2,6 %	5,6 %	4,6 %
Matin Journée Soir	0,4 %	3,0 %	1,9 %
N'importe quand	16,3 %	11,6 %	14,6 %
Non réponse	3,1 %	3,7 %	3,5 %
Total	100 %	100 %	100 %

Habitudes et comportements des usagers de cannabis reçus en **Obligation de visite**

Tableau 21

Circonstance de la consommation par site

	Metz	Sarreguemines	Thionville	Total
Seul	8,8 %	9	9,4 %	10,1 %
Avec des amis	50,7 %	26	64,4 %	58,3 %
Peu importe	35,2 %	7	21,3 %	26,8 %
Non-réponse	5,3 %	1	4,9 %	4,8 %
Total	100 %	43	100 %	100 %

Tableau 22

Circonstance de la consommation par âge

	Moins de 18 ans	18-24 ans	25 ans ou plus	Ensemble
Seul	7,7 %	9,5 %	14,3 %	10,1 %
Avec des amis	68,1 %	58,8 %	46,8 %	58,3 %
Peu importe	14,3 %	28,7 %	35,1 %	26,8 %
Non-réponse	9,9 %	3,1 %	3,9 %	4,8 %
Total	100 %	100 %	100 %	100 %

Tableau 23

Circonstance de la consommation en fonction de la fréquence d'usage

	Exceptionnelle ou mensuelle	Hebdomadaire ou week-ends	Quotidienne	Ensemble
Seul	7,1 %	6,8 %	16,5 %	10,1 %
Avec des amis	81,8 %	70,8 %	32,5 %	58,3 %
Peu importe	9,1 %	19,4 %	47,3 %	26,8 %
Non-réponse	2,0 %	3,0 %	3,7 %	4,8 %
Total	100 %	100 %	100 %	100 %

2 • Motifs évoqués pour justifier la consommation de cannabis

Tableau 24

Justification de la consommation de cannabis

	Moins de 18 ans	18-24 ans	25 ans ou plus	Ensemble
Pour essayer	20,9%	8,6%	7,8%	10,6%
Pour faire comme tout le monde	16,5%	13,4%	5,2%	12,8%
Pour se détendre	41,8%	65,7%	67,5%	61,1%
Pour la fête, la convivialité	12,1%	14,5%	11,7%	13,8%
Pour lutter contre le «mal être»	14,3%	8,9%	3,9%	9,1%
Pour la défonce, le délire	6,6%	3,1%	3,9%	3,7%
Autres	6,6%	8,4%	11,7%	8,6%

3 • Montant dépensé par mois pour la consommation de cannabis

Un autre indicateur de l'intensité et de la fréquence de la consommation de cannabis peut être trouvé dans les déclarations sur le montant des dépenses moyennes mensuelles pour l'achat de produit.

Cette donnée reste toutefois difficile à exploiter car on peut s'interroger sur la pertinence des valeurs extrêmes supérieures déclarées par certaines personnes (200 à 750 Euros). S'agit-il de la réalité ou d'une déclaration volontairement exagérée ? Toujours est-il que ces valeurs extrêmes faussent les moyennes et déforment du coup la réalité. Aussi pour l'exploitation de cette donnée, nous avons préféré établir une répartition par quartile. Le premier quartile correspond à 25 % de la population, le second (ou médiane) correspond à la valeur du montant dépensé qui partage la population en deux groupes d'importance numérique égale. Le troisième quartile correspond à 75 % de la population.

Tableau 25

Montant moyen (en euros) dépensé par mois

	Metz	Thionville	Moselle
Premier quartile	15	10	15
Valeur médiane	35	30	30
Troisième quartile	77	67	75

Habitudes et comportements des usagers de cannabis reçus en **Obligation de visite**

Pour l'ensemble du département, 25 % de la population sous O.V. dépensent 15 euros ou moins par mois pour l'achat de cannabis. La médiane se situe à 30 euros par mois, autrement dit 50 % de la population étudiée dépensent cette somme ou moins par mois, l'autre moitié dépensant davantage. Enfin, un dernier quart dépense plus de 75 euros par mois.

Sur Thionville, les dépenses mensuelles déclarées sont moins importantes que sur Metz : un quart dépense moins de 10 euros par mois et un quart plus de 67 euros.

Des différences sensibles dans les montants dépensés mensuellement apparaissent en fonction de l'âge des personnes comme l'indique le *tableau 26*. Un quart des mineurs de moins de 18 ans déclare dépense nulle par mois. Le quart supérieur, pour cette tranche d'âge, dépense plus de 32 euros par mois. C'est chez les plus de 25 ans qu'on observe les dépenses les plus élevées.

Tableau 26
Montant moyen (en euros) dépensé par mois en fonction de l'âge

	Q1	Médiane	Q3
Moins de 18 ans	0	15	32
18 – 19 ans	15	30	60
20 – 24 ans	20	40	80
25 ans ou plus	20	60	127

Tableau 27
Montant moyen (en euros) dépensé par mois en fonction des circonstances de consommation et du mode d'acquisition

	Q1	Médiane	Q3
Seul	15	50	125
Avec des amis	10	20	50
Peu importe	30	60	120
Ensemble	15	30	75
Acheté	20	50	100
Donné	0	0	15

4 • Les autres consommations de produits

L'observation des pratiques de consommation des personnes soumises à une obligation de visite ne saurait se limiter au seul cannabis. C'est pourquoi les entretiens menés par les équipes éducatives prennent largement en compte les autres consommations potentiellement addictives (tabac, alcool, drogues illicites), non seulement pour faire le lien éventuel avec les habitudes liées au haschisch, mais aussi pour avoir une approche globale de la personne et pouvoir ainsi formuler une orientation qui ne soit pas centrée sur un produit particulier illicite mais qui prenne en compte la situation de la personne dans sa diversité et sa complexité. Pour l'ensemble des trois sites, 84 % des jeunes rencontrés dans le cadre des O.V. déclarent fumer des cigarettes. Au-delà de cette proportion, il faut porter davantage l'analyse sur les quantités consommées par jour. C'est ce qu'indique le *tableau ci-dessous*. Son analyse est fonction du seuil que l'on prend pour décider de la nocivité des habitudes de consommation journalière. Toujours est-il que la consommation déclarée augmente avec l'âge des personnes : 12 % des moins de 18 ans, 23 % des 18-24 ans et 31 % des 25 ans ou plus déclarent fumer au moins 20 cigarettes ou plus par jour.

L'interprétation des données est facilitée par leur comparaison avec des résultats similaires obtenus en population générale. Ainsi, l'enquête Escapad, menée auprès des jeunes de 18 ans ou plus au cours de leur «*journee citoyenne*» (Journée d'appel de préparation à la défense) montre que 18 % des jeunes de cette catégorie d'âge ne fument pas (enquête de 2001)¹ et que 7 % fumaient plus de 20 cigarettes par jour.

1 • «Santé, mode de vie et usages de drogues à 18 ans - ESCAPAD 2001», OFDT 2002

Tableau 28
Proportion de fumeurs de cigarettes par catégorie d'âge et nombre déclaré de cigarettes consommées par jour

	Moins de 18 ans	18-24 ans	25 ans ou plus	Ensemble
Ne fument pas	22,0%	14,8%	11,7%	15,8%
Moins de 5	8,8%	9,2%	6,5%	8,6%
De 5 à 9	20,9%	11,7%	11,7%	13,0%
De 10 à 14	28,6%	29,2%	23,4%	28,5%
De 15 à 19	7,7%	12,0%	15,6%	11,5%
De 20 à 24	11,0%	18,7%	22,1%	18,1%
De 25 à 29	0,0%	2,2%	3,9%	2,0%
30 ou plus	1,1%	2,2%	5,2%	2,4%
Fument	78,0%	85,2%	88,3%	84,2%

Habitudes et comportements des usagers de cannabis reçus en Obligation de visite

Pour sa part, le *Baromètre Santé* indique que 59,1 % des 15-19 ans et 52,8 % des 20-25 ans ne fumaient pas en 2001. Ces différentes données comparatives montrent globalement que la prévalence de la consommation de tabac est nettement plus élevée chez les jeunes reçus en obligation de visite qu'en population générale.

Les données issues du questionnement sur la consommation d'alcool n'ont pas été exploitées en raison de l'incertitude des réponses apportées de manière disparate à des questions ouvertes.

Par contre, la consommation de drogues illicites, autres que le cannabis, peut être abordée.

C'est l'ecstasy qui est le plus souvent cité :

près de 19 % des jeunes rencontrés ont consommé au moins une fois de ce produit. Mais lorsqu'on se limite aux consommateurs réguliers, la proportion chute à moins de 2 %.

Tableau 30

Proportion de consommateurs de drogues illicites, autres que le cannabis, en fonction de la fréquence de consommation

	Expérience	Occasionnel	Régulier	Ensemble
Ecstasy	11,4%	5,6%	1,7%	18,6%
Médicaments psychotropes ¹	1,1%	11,2%	1,5%	13,8%
Champignons hallucinogènes	9,1%	2,4%	0,2%	11,7%
Cocaine	6,7%	3,5%	0,6%	10,8%
L.S.D	4,7%	2,2%	0,4%	7,3%
Héroïne	2,2%	0,4%	1,5%	4,1%

¹ Non compris l'usage de médicaments psychotropes prescrits pour un traitement médical

Tableau 29

Consommation de tabac et produit préféré

	Ne fument pas	Fument	Ensemble
Aucune préférence	22,4 %	77,6 %	100 %
Shit	13,5 %	86,5 %	100 %
Herbe	13,9 %	86,1 %	100 %
Les deux	7,7 %	92,3 %	100 %
Ensemble	15,8 %	84,2 %	100 %

Les conséquences de la consommation de cannabis

Une partie de chaque entretien porte sur les conséquences que perçoivent les personnes sous O.V. de leur consommation de cannabis sur leur vie familiale, scolaire ou professionnelle et sociale. Le questionnaire rempli au cours de cet entretien reprend sous forme libre l'essentiel des propos alors tenus par les personnes.

1 • Conséquences sur la vie familiale

Un peu plus d'un tiers des personnes (184/537) évoquent des conséquences de leur consommation de cannabis sur leurs relations familiales.

La proportion est plus élevée dans le cas des consommateurs quotidiens (42 %). On observe également des différences en fonction de l'âge des personnes : 53 % chez les mineurs de moins de 18 ans, 34 % des 18-24 ans et 14 % des 25 ans ou plus.

Dans la plupart des cas, il s'agit d'effets jugés négatifs, mais quelques rares personnes parlent aussi des conséquences positives. Dans ce dernier cas, elles évoquent comment le cannabis les aidait à supporter un milieu familial qu'elles jugent «*pesant*» ou comment la découverte de la consommation a suscité un dialogue apprécié avec les parents ou un rapprochement avec un frère ou une sœur. Mais, dans l'ensemble, ce sont des conséquences négatives qui sont évoquées. Encore qu'il n'est pas toujours facile de distinguer l'impact de la consommation en elle-même, de sa découverte par les parents ou des conséquences de l'interpellation. Les trois aspects sont souvent liés ou parlés en même temps.

Lorsqu'une conséquence familiale est citée c'est le plus souvent en terme de perte de confiance des parents, voire de conflits avec eux, que la découverte de l'usage de cannabis est abordée. Au-delà de cet effet immédiat, certains précisent en outre que,

même si la consommation régulière n'est pas connue, elle les éloigne de leurs parents par crainte qu'ils ne remarquent leurs «*yeux rouges*» et suspectent ainsi un usage de cannabis.

2 • Conséquences sur la vie scolaire ou professionnelle

Les conséquences sur la vie scolaire ou professionnelle sont moins souvent évoquées (19 % soit 104/537). Ce sont les consommateurs quotidiens de cannabis qui en parlent le plus (42 %). Et le thème dominant, dans ce cas, porte sur la démotivation, notamment pour ceux d'entre eux qui sont scolarisés, avec son prolongement sur les résultats de fin d'année, les retards, la fréquentation de l'école, etc.

3 • Conséquences sur la vie sociale

Enfin, les conséquences sur la vie sociale sont citées dans 18 % des entretiens (25 % pour les usagers quotidiens) et relèvent de deux catégories différentes : les effets directs et les modifications d'attitude ou de comportement par rapport aux autres. Parmi les premiers, on citera les ruptures avec des amis ou avec «*sa petite amie*» et à son initiative. Les modifications d'attitude ou de comportement portent sur le repli de la personne sur un groupe d'amis qui, comme elle, consomment du cannabis ou, sous une forme différente, sur une plus grande sélection des fréquentations pour ne se retrouver qu'entre gens ayant les mêmes habitudes. Il faut toutefois souligner que, pour certains, la consommation de cannabis est aussi jugée de manière positive sur le plan de leur vie sociale dans la mesure où elle leur aurait permis d'étendre leur champ d'amis en rencontrant d'autres usagers.

Les entretiens d'O.V. : perceptions, diagnostics et orientations

Le dispositif O.V. tel qu'il est perçu par les jeunes concernés et par les professionnels

Chaque entretien se termine par une synthèse où le jeune est interrogé sur la perception qu'il a de l'entretien qu'il vient de passer et sur son utilité. Le professionnel qui a mené l'entretien indique, pour sa part, et sous forme de diagnostic, l'utilité qu'il perçoit de la séance pour le jeune.

Perception des jeunes et diagnostic des professionnels s'accordent pour reconnaître que l'obligation de visite est d'abord un espace de parole où il est possible de parler d'un interdit sans être jugé (point de vue de 85 % des jeunes et de 76 % (voire plus selon les sites) des professionnels).

Cette similitude des regards sur l'entretien entre les jeunes concernés et les professionnels se retrouve également pour les autres grandes fonctions des entretiens d'O.V. : apport de connaissance, conseils éducatifs, médiation. Certes les proportions peuvent varier en fonction de la catégorie du répondant (jeune ou professionnel), mais la hiérarchie des fonctions reste la même. Les différences, au demeurant minimales, portent sur la médiation : les jeunes sont un peu plus nombreux, en proportion,

Tableau 32

L'entretien tel qu'il est décrit par les jeunes sous O.V., en fonction de leur âge

	Moins de 18 ans	18-24 ans	25 ans ou plus	Ensemble
Espace de parole	72,5%	86,1%	93,5%	84,5%
Conseils éducatifs	34,1%	23,1%	13,0%	23,3%
Médiation	4,4%	4,2%	1,3%	3,7%
Apport de connaissances	27,5%	31,8%	23,4%	29,8%

Tableau 31

L'entretien tel qu'il est décrit par les jeunes sous O.V.

	Metz	Thionville	Moselle
Espace de parole	84,6%	85,8%	84,5%
Conseils éducatifs	28,2%	18,7%	23,3%
Médiation	4,8%	2,6%	3,7%
Apport de connaissances	42,7%	19,5%	29,8%

à mettre en valeur la fonction de médiation (près de 4 %) que les professionnels (près de 2 % des entretiens).

La différence n'est pas à rechercher dans une comparaison entre le point de vue des jeunes et le diagnostic des professionnels mais davantage entre les groupes d'âge. L'importance des entretiens comme espace de parole croît avec l'âge alors que la fonction de conseils éducatifs décroît avec l'âge. Il y a consensus entre les jeunes et les professionnels par rapport à ce jugement.

Tableau 33

Diagnostic par le professionnel sur l'utilité des entretiens (unité : l'entretien)

	Metz	Thionville	Moselle
Espace de parole	75,3%	86,5%	75,8%
Conseils éducatifs	32,6%	19,9%	24,2%
Médiation	3,1%	0,7%	1,7%
Apport de connaissances	42,7%	21,3%	29,4%

Tableau 34

Diagnostic par le professionnel sur l'utilité des entretiens en fonction de l'âge des jeunes

	Moins de 18 ans	18-24 ans	25 ans ou plus	Ensemble
Espace de parole	65,9%	76,9%	84,4%	75,8%
Conseils éducatifs	41,8%	22,8%	10,4%	24,2%
Médiation	4,4%	1,1%	1,3%	1,7%
Apport de connaissances	27,5%	31,8%	22,1%	29,4%

Le fait que l'importance accordée par les professionnels à la fonction «*conseils éducatifs*» soit plus élevée pour les moins de 18 ans s'explique par l'obligation qu'ils ont d'être accompagnés de leurs parents. En effet, pour les mineurs, l'obligation de visite comporte trois moments successifs :

- avec le mineur et ses parents pour rappeler le cadre de l'entretien,
- avec le ou les parent(s) seul(s)
- avec le jeune seul en lui garantissant la confidentialité de ses propos.

Le moment passé en tête à tête avec les parents est un temps d'écoute, de soutien et de conseils face aux difficultés qu'ils peuvent ressentir vis-à-vis de la consommation de leur fils ou fille.

Les entretiens d'O.V. : perceptions, diagnostics et orientations

Les diagnostics sur la consommation de cannabis à l'issue de l'entretien

Usage, usage nocif et dépendance

Le rapport du Pr. Parquet sur «*Les pratiques addictives. Usage, usage nocif et dépendances aux substances psychoactives*» distingue :

- l'usage individuellement et socialement réglé,
- l'usage nocif unissant un comportement de consommation et les dommages biologiques, psychologiques, sociaux, économiques et culturels induits
- la dépendance.

L'usage individuellement et socialement réglé est caractérisé par une consommation sans dommage induit. Ces dommages sont potentiels, c'est pourquoi cet usage doit être considéré comme une pratique à risque.

L'usage nocif nécessite qu'un très grand nombre d'acteurs sanitaires et sociaux oeuvrent ensemble avec les intervenants des actuels dispositifs spécialisés alcool/ toxicomanie.

Le comportement de dépendance nécessite une prise en charge sanitaire et sociale spécifique, par des structures et des personnes ayant compétence en ce domaine, quelle que soit la ou les substances qui ont induit la dépendance.

Reynaud M., Parquet P., Lagrue G., «*Les pratiques addictives*», La Documentation Française, 1999

La série de tableaux de la page suivante présente et compare les diagnostics sur l'usage de cannabis tel que peuvent le formuler les jeunes à l'issue de l'entretien par rapport à leur consommation personnelle et les diagnostics formulés par les professionnels.

On signalera d'abord qu'il y a concordance de diagnostic entre les jeunes et les professionnels pour 77 % des entretiens réalisés. Cette concordance doit être mise en perspective par le fait que le diagnostic de l'usager sur sa propre consommation et ses conséquences se construit au cours de l'entretien et que son point de vue évolue entre le début et la fin de l'entretien au gré du questionnement non-directif par un professionnel. Elle montre aussi tout l'intérêt de l'entretien d'obligation de visite dans la prise de conscience par le consommateur, occasionnel ou régulier, de sa propre situation face à l'usage de cannabis et des risques éventuels que cela peut entraîner.

La part de concordance est moins importante sur le site de Metz (63 %) que sur celui de Thionville (87 %). Cela tient aux caractéristiques des publics accueillis par chacun des sites. A Thionville, par exemple, la proportion de consommateurs occasionnels est plus importante qu'à Metz. Les divergences repérées montrent que les jeunes minimisent la nocivité de leur usage de cannabis par rapport au diagnostic des professionnels, au regard plus neutre et davantage outillé. Ainsi, par exemple, tous sites confondus, près de 13 % des jeunes qualifient leur usage de cannabis comme nocif, alors que les professionnels portent ce jugement pour près de 23 %. L'usage entraînant une dépendance est affiché

par 11 % des personnes sous O.V. alors que les professionnels l'estime dans près de 16 % des cas. La similitude du diagnostic entre les jeunes et les professionnels s'accroît avec l'âge. On la rencontre dans près de 70 % des cas chez les moins de 18 ans, dans 77 % des cas chez les 18-24 ans et pour 84 % des 25 ans ou plus.

L'usage entraînant une dépendance au produit évolue également en fonction de l'âge. Cette caractéristique est diagnostiquée par les professionnels dans 7,2 % des cas chez les moins de 18 ans, chez 16,5 % des 18-24 ans et chez 20 % des 25 ans ou plus.

Comparaisons du diagnostic sur l'usage personnel de cannabis Diagnostic du jeune / Diagnostic formulé par le professionnel. (Les pourcentages sont à lire sur l'ensemble des entretiens ou des personnes concernées).

Tableau 35
Ensemble des sites

		Diagnostic du professionnel				Total
		Usage	Usage nocif	Dépendance	Non réponse	
Diagnostic de la personne	Usage	58,1%	12,3%	4,5%	1,0%	75,9%
	Usage nocif	1,4%	9,3%	1,4%	0,6%	12,8%
	Dépendance	0,4%	1,2%	9,7%	-	11,3%
	Total	59,9%	22,9%	15,6%	1,6%	100%

Mode de lecture

Les tableaux 35 à 41 se lisent de la manière suivante : En ligne figure le diagnostic porté par la personne elle-même sur sa consommation de cannabis. Le diagnostic formulé par le professionnel qui a mené l'entretien figure en colonne. Les pourcentages portent sur l'ensemble des entretiens menés en 2003 correspondant à la caractéristique indiquée dans le titre du tableau.

Exemple tableau 35 qui porte sur l'ensemble des sites, soit sur 537 personnes ou 100 %.

75,9 % des personnes décrivent leur consommation comme un simple usage. Les professionnels, par contre, estiment que 59,9 % de la population vue en O.V. a un usage dit «*simple*» du cannabis (voir les définitions dans l'encadré de la page précédente). Le diagnostic des professionnels et celui formulé par les personnes elles-mêmes s'accordent dans 58,1 % des cas sur l'usage simple.

Le diagnostic de dépendance est porté par les professionnels dans 15,6 % des dossiers. Il est porté par 11,3 % des personnes elles-mêmes pour caractériser leur propre consommation. Dans 9,7 % des cas, ce diagnostic est partagé par les professionnels et les personnes.

Les entretiens d'O.V. : perceptions, diagnostics et orientations

Tableau 36
Site de Metz

		Diagnostic du professionnel				Total
		Usage	Usage nocif	Dépendance	Non réponse	
Diagnostic de la personne	Usage	41,2%	23,2%	4,7%	1,4%	70,6%
	Usage nocif	0,9%	13,7%	3,3%	1,4%	19,4%
	Dépendance	-	1,4%	8,5%	-	10%
	Total	42,2%	38,4%	16,6%	2,8%	100%

Tableau 37
Site de Thionville

		Diagnostic du professionnel				Total
		Usage	Usage nocif	Dépendance	Non réponse	
Diagnostic de la personne	Usage	71,7%	4,3%	4,3%	0,8%	81%
	Usage nocif	1,6%	5,4%	0,0%	0,0%	7%
	Dépendance	0,8%	1,2%	10,1%	0,0%	12%
	Total	74%	10,9%	14,3%	0,8%	100%

Tableau 38
Pour les personnes âgées de moins de 18 ans

		Diagnostic du professionnel				Total
		Usage	Usage nocif	Dépendance	Non réponse	
Diagnostic de la personne	Usage	56,6%	19,3%	1,2%	1,2%	78,3%
	Usage nocif	1,2%	8,4%	1,2%	3,6%	14,5%
	Dépendance	1,2%	1,2%	4,8%	-	7,2%
	Total	59%	28,9%	7,2%	4,8%	100%

Tableau 39
Pour les personnes âgées de 18 à 24 ans

		Diagnostic du professionnel				Total
		Usage	Usage nocif	Dépendance	Non réponse	
Diagnostic de la personne	Usage	56,9%	12,6%	5,4%	1,2%	76%
	Usage nocif	1,2%	10,2%	1,2%	-	12,6%
	Dépendance	-	1,5%	9,9%	-	11,4%
	Total	58,1%	24,3%	16,5%	1,2%	100%

Tableau 40
Pour les personnes âgées de 25 ans ou plus

		Diagnostic du professionnel				Total
		Usage	Usage nocif	Dépendance	Non réponse	
Diagnostic de la personne	Usage	67,1%	4,3%	4,3%	-	75,7%
	Usage nocif	2,9%	4,3%	2,9%	-	10,0%
	Dépendance	1,4%	0,0%	12,9%	-	14,3%
	Total	71,4%	8,6%	20,0%	-	100%

Tableau 41
Pour les personnes déclarant un usage quotidien de cannabis

		Diagnostic du professionnel				Total
		Usage	Usage nocif	Dépendance	Non réponse	
Diagnostic de la personne	Usage	31,6%	14,1%	9,0%	0,6%	55,4%
	Usage nocif	1,7%	13,6%	2,3%	0,6%	18,1%
	Dépendance	0,6%	1,7%	24,3%	-	26,6%
	Total	3,9%	29,4%	35,6%	1,1%	100%

Les orientations proposées à l'issue des entretiens

Globalement, et quel que soit le site, une orientation est proposée à l'issue des entretiens dans 28 à 29 % des cas. Elle est proposée de manière un peu plus fréquente (34 %) pour les moins de 18 ans et pratiquement une fois sur deux pour ceux qui consomment du cannabis quotidiennement.

La nature des orientations proposées est très variable d'un site à l'autre, en raison d'abord du type de public accueilli, mais surtout en fonction de l'offre locale dans l'accompagnement de soins des consommateurs de cannabis ou de prévention, y compris de l'offre proposée par le service qui réalise les entretiens.

Tableau 42
Selon les sites

	Oui
Site de Metz	27,8%
Site de Sarreguemines	14/43
Site de Thionville	29,2%
Les trois sites	28,9%

Tableau 43
Par âge

	Oui
Moins de 18 ans	34,1%
De 18 à 24 ans	27,3%
25 ans ou plus	28,6%
Ensemble	28,9%

Tableau 44
En fonction de la fréquence de consommation de cannabis

	Oui
Exceptionnelle	16,1%
Mensuelle	10,8%
Hebdomadaire	28,0%
Que les week-ends	16,2%
Quotidienne	47,3%
Ensemble	28,9%

Les entretiens d'O.V. : perceptions, diagnostics et orientations

Le *tableau suivant* indique les fréquences des orientations proposées. Les résultats ont été obtenus par traitement d'une question ouverte. Les catégories reconstruites sont les suivantes :

- **Autre rendez-vous dans la structure** : Cette catégorie correspond aux propositions faites aux jeunes sous O.V. de revenir afin de parler de leur consommation ou avoir des informations, mais dans un cadre différent, un cadre non contraint par une décision de justice et choisi volontairement.
- **Centre de soins** : Centre d'accueil spécialisé pour toxicomanes, Centre Médico-Psychologique, Service hospitalier de sevrage tabagique, etc.
- **Organisme à vocation éducative** : Point Accueil Ecoute Jeunes, Ecole des Parents et des Educateurs, etc.
- **Psychologue ou éducateur** : Lorsque l'orientation est formulée vers un professionnel de l'écoute sans pour autant préciser un organisme.
- **Médecin** : Le plus souvent le médecin de famille.

Tableau 45

Nature de l'orientation proposée

	Metz	Thionville	Moselle
Autre rendez-vous dans la structure	0,4%	22,1%	11,4%
Vers un centre de soins	11,9%	2,6%	6,3%
Vers un organisme à vocation éducative	4,4%	1,1%	3,5%
Autre réponse (documentation, reprise d'un cursus scolaire)	3,5%	1,5%	3,4%
Vers un psychologue et/ou un éducateur	1,8%	1,5%	1,5%
Vers un médecin	1,8%	0,0%	0,9%
Vers la Mission Locale	1,8%	0,4%	0,9%
Activités sportives	2,2%	0,0%	0,9%
<i>Pas d'orientation proposée</i>	<i>72,2%</i>	<i>70,8%</i>	<i>71,1%</i>
Total	100%	100%	100%

Comme l'indique le *tableau précédent*, la nature des orientations préconisées varie de manière importante en fonction des sites, en raison du type de public accueilli, de l'offre locale mobilisable et des réseaux professionnels dans lesquels sont insérés les services qui réalisent les entretiens. Ainsi le site de Thionville privilégie un suivi en interne, hors O.V. Le public accueilli est plus souvent qu'ailleurs composé de jeunes ayant consommé

occasionnellement du cannabis. En outre, Espace Ressources a développé un accueil orienté vers le public jeune alors que le Service En Amont du CMSEA se centre sur des actions collectives de prévention primaire.

Conclusion

L'exploitation des questionnaires remplis au moment des entretiens uniques d'obligation de visite met en évidence que 35 % des personnes soumises à cette procédure alternative à une sanction pénale pour usage de cannabis étaient des consommateurs quotidiens de ce produit. Le diagnostic réalisé par les professionnels à cette occasion montre que 65 % d'entre eux pouvaient être considérés comme dépendants (35,6 %) ou pratiquaient un usage nocif (29,4 %) du cannabis. C'est dire l'importance particulière qu'a pour ce type de public l'entretien réalisé dans le cadre du dispositif O.V. Cette importance va au-delà de la procédure réglementaire pour amorcer un processus d'accompagnement des jeunes consommateurs de cannabis. La forte concordance des diagnostics proposés par les professionnels avec ceux formulés par les jeunes eux-mêmes à l'issue de l'entretien témoigne du travail de prise de conscience qui a pu être mené au cours de l'entretien.

Mais ce processus n'est qu'amorcé alors que, compte tenu du diagnostic posé - qui nécessiterait d'ailleurs des compléments d'investigation dans certains cas -, il devrait pouvoir être approfondi par des entretiens de suivi, ce que le dispositif ne prévoit pas actuellement.

Autrement dit, le dispositif O.V. remplit sa mission sur le plan de l'information, de la prise de conscience de la situation et des risques encourus par la consommation de cannabis. Il a également un rôle préventif pour les consommateurs occasionnels. Mais il ne permet pas de mener un travail de fond, d'ordre psychosocial et éducatif, sur les causes qui ont conduit une proportion importante des jeunes à une consommation quotidienne de cannabis, souvent avec usage nocif ou entraînant une dépendance.

Liste des tableaux

Tableau 1	Evolution du nombre de dossiers traités par service entre 2001 et 2003	6
Tableau 2	Nombre de dossiers traités par service en 2003 et répartition en fonction de l'âge des personnes au moment de l'entretien	7
Tableau 3	Répartition des entretiens en fonction du statut d'âge des personnes au moment de la réalisation de l'obligation de visite	7
Tableau 4	Répartition par âge des personnes sous obligation de visite au moment de l'entretien	7
Tableau 5	Personne adulte accompagnant les mineurs	8
Tableau 6	Durée moyenne de temps entre la date de l'interpellation et celle de la décision d'O.V. (en jours)	8
Tableau 7	Répartition, en pourcentage, des personnes sous O.V.	9
Tableau 8	Origine de l'interpellation (en pourcentage)	9
Tableau 9	Contexte de l'interpellation en fonction du statut de l'interpellant	10
Tableau 10	Domicile des personnes sous obligation de visite	13
Tableau 11	Répartition des personnes sous O.V. domiciliés en Moselle en fonction de la taille de leur commune de résidence et comparaison avec la population totale du département	13
Tableau 12	Nombre de personnes sous O.V. pour 10 000 habitants par catégorie d'âge et par arrondissement de domicile	14
Tableau 13	Répartition par âge et par sexe	15
Tableau 14	Répartition par âge et par situation matrimoniale des personnes sous obligation de visite	15
Tableau 15	Situation matrimoniale des parents des personnes sous O.V. âgés de moins de 25 ans et comparaison avec la population mosellane âgée de 40 à 64 ans	16
Tableau 16	Activité des parents des personnes sous O.V. âgés de moins de 25 ans et comparaison avec la population mosellane âgée de 40 à 59 ans	17
Tableau 17	Fréquence de la consommation de cannabis	18
Tableau 18	Préférences en matière de produit	18
Tableau 19	Fréquence de la consommation et produit préféré	19
Tableau 20	Moment de la journée privilégié pour la consommation	19
Tableau 21	Circonstance de la consommation par site	20
Tableau 22	Circonstance de la consommation par âge	20
Tableau 23	Circonstance de la consommation en fonction de la fréquence d'usage	20

Tableau 24	Justification de la consommation de cannabis	21
Tableau 25	Montant moyen (en euros) dépensé par mois	21
Tableau 26	Montant moyen (en euros) dépensé par mois en fonction de l'âge	22
Tableau 27	Montant moyen (en euros) dépensé par mois en fonction des circonstances de consommation	22
Tableau 28	Proportion de fumeurs de cigarettes par catégorie d'âge et nombre déclaré de cigarettes consommées par jour	23
Tableau 29	Consommation de tabac et produit préféré	24
Tableau 30	Proportion de consommateurs de drogues illicites, autres que le cannabis en fonction de la fréquence de consommation	24
Tableau 31	L'entretien tel qu'il est décrit par les jeunes sous O.V.	26
Tableau 32	L'entretien tel qu'il est décrit par les jeunes sous O.V., en fonction de leur âge	26
Tableau 33	Diagnostic par le professionnel sur l'utilité des entretiens (unité : l'entretien)	27
Tableau 34	Diagnostic par le professionnel sur l'utilité des entretiens en fonction de l'âge des jeunes	27
Tableau 35	Ensemble des sites	29
Tableau 36	Site de Metz	30
Tableau 37	Site de Thionville	30
Tableau 38	Pour les personnes âgées de moins de 18 ans	30
Tableau 39	Pour les personnes âgées de 18 à 24 ans	30
Tableau 40	Pour les personnes âgées de 25 ans ou plus	31
Tableau 41	Pour les personnes déclarant un usage quotidien de cannabis	31
Tableau 42	Orientation à l'issue de l'entretien : Selon les sites	31
Tableau 43	Par âge	31
Tableau 44	En fonction de la fréquence de consommation	31
Tableau 45	Nature de l'orientation proposée	32

Liste des graphiques et cartes

Figure 1	Répartition du nombre des entretiens réalisés en fonction des mois de l'année 2003	3
Figure 2	Répartition des personnes sous O.V. domiciliés en Moselle en fonction de leur commune de résidence	9



Direction Départementale
des Affaires Sanitaires et Sociales
de la Moselle

Publication financée
par la DRASS de Lorraine

